



Formation préalable Opérateur de chantier

(Intervention d'entretien maintenance relevant de l'article R. 4412-139 du code du travail, sous-section 4)

METIERS AUXQUELS CONDUIT LA FORMATION :

- Les interventions sur matériaux contenant de l'amiante ne peuvent se faire en sécurité que si les modes opératoires sont pertinents et bien mis en œuvre. Cette formation permet aux participants de bien préparer, organiser et réaliser une intervention sur des matériaux amiantés en sécurité.
- Perfectionnement des connaissances

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage de poussières à la source
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...): notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicales, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remis lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentant du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés
- Mises en situation sur plateforme pédagogique
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Sont notamment visées: les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements, les procédures d'entrée et sortie de zone, connaître le rôle des équipement de protection collective, être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies, connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés, être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets, connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

PUBLIC CONCERNÉ :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels dans le cadre d'interventions sur matériaux contenant de l'amiante.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Être salarié d'une entreprise dont l'activité est celle de la qualification prévue

PRÉ-REQUIS :

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. Elle prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
Être âgé de plus de 18 ans

DURÉE :

14 heures – 2 jours

LIEU DE FORMATION :



CFA Bâtiment LIMOGES
104 Rue de SAINT GENCE
87000 LIMOGES
cfabat.limoges@construction-limousin.fr
limousin.fr
05.55.79.75.33

EFFECTIF :

7 stagiaires maximum

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION :

Suivant calendrier
Nous consulter

COÛT DE FORMATION :

420 € net de taxes par stagiaire

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Inscriptions et informations:

stephane.verdeme@construction-limousin.fr

METHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séances de formation en salle
- Séances de formation et mise en œuvre sur plateforme pédagogique
- Analyse de dossiers techniques
- Analyse des pratiques

OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES :

- Tableau blanc interactif
- Plateforme pédagogique
- Connexion internet
- Supports de cours et travaux pratiques

- La formation sera dispensée par M. VERDEME, formateur AMIANTE Sous-Section 4 depuis 2013

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

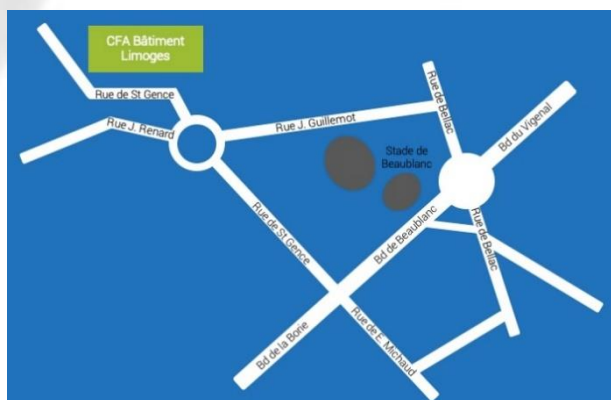
- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

- Evaluer les risques liés à l'intervention.
- Mettre en œuvre les principes de prévention.
- Gérer l'élimination des déchets amiantés.
- Réagir en cas d'incident/d'accident.
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Attestation de fin de formation

Attestation de compétences nominative délivrée à la validation



Suivez-nous



[btp_cfalimoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)



[Bâtiment CFA Limoges](#)



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS DE FORMATION